



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Date et heure limites de réception des offres :
Jeudi 27 août 2026 à 12:00

Maître de l'ouvrage :

Mairie d'AVELIN

Place Guillaume des Rotours

59710 AVELIN

Tél/ 03 20 62 01 01 fax/ 03 20 62 01 00

Horaires d'ouverture :

8h00 – 12h00 le lundi

8h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30 du mardi au jeudi

8h00 – 12h00 / 14h00 – 16h00 le vendredi

8h30 – 11h30 le samedi

PROCEDURE ADAPTÉE sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire en application des articles R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique



OGI Lille
99, rue Parmentier
59491 Villeneuve d'Ascq

SOMMAIRE

1 - Acheteur public	3
2 - Objet et étendue de la consultation	3
2.1 - Objet.....	3
2.2 - Mode de passation	3
2.3 - Type et forme de contrat	3
2.4 - Décomposition de la consultation	3
3 - Conditions de la consultation	3
3.1 - Délai de validité des offres.....	3
3.2 - Forme juridique du groupement.....	3
3.3 - Variantes	3
4 - Les intervenants	3
4.1 - Maîtrise d'œuvre	3
5 - Conditions relatives au contrat	4
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
5.4 - Prix.....	4
5.5 - Délais	4
6 - Contenu du dossier de consultation	4
7 - Présentation des candidatures et des offres	4
7.1 - Documents à produire.....	5
7.2 Demandes de renseignements complémentaires	5
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
8.1 - Transmission électronique	6
8.2 - Transmission sous support papier	7
9 - Examen des candidatures et des offres	7
9.1 - Sélection des candidatures	7
9.2 - Attribution des marchés.....	7
9.3 - Suite à donner à la consultation	8
9.4 - Mise au point du marché	8

1 - Acheteur public

Mairie d'AVELIN
Place Guillaume des Rotours 59710 AVELIN
Tél/ 03 20 62 01 01 - fax/ 03 20 62 01 00

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne la **réalisation des travaux d'entretien de voirie sur la commune d'AVELIN. Ils comprennent :**

- L'entretien des voiries, trottoirs et stationnements,
- Les travaux de réfections de chaussées
- La modification de l'assainissement existant
- L'entretien des fossés
- Les travaux de signalisation et de mobiliers
- La création ou la mise aux normes PMR des passage piétons
- La création ou la réfection de plateau

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée sous forme d'accord cadre mono-attributaire. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2162-1 et suivants et R. 2162-14 et suivants du Code de la Commande Publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande.

2.4 - Décomposition de la consultation

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

O.G.I. - B.E.T. technique et Génie Civil - 27, rue Garibaldi - 93100 Montreuil.
Dossier porté par l'agence de Lille 99, rue Parmentier 59650 Villeneuve d'Ascq Tél : 03 62 85 95 00 - lille@ogi2.fr

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le contrat a une durée de validité d'un an à compter de sa date de notification. Il sera renouvelé de manière tacite dans la limite de trois fois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance de la période en cours.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

5.4 - Prix

Les travaux sont réglés par application des prix unitaires renseignés dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Révision des prix : Les prix sont révisables annuellement. Les modalités de variation des prix sont fixées dans le cadre de l'article 8.2 du CCAP

5.5 - Délais

Les délais sont définis à l'article 7 du CCAP

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaire (BPU)

Il est remis gratuitement à chaque candidat. L'ensemble est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.marchespublics596280.fr>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Les candidats devront fournir obligatoirement pour être retenus, dans le dossier remis à l'offre ou dans un délai de cinq (5) jours à compter de la demande par la personne publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Justificatifs sociaux et fiscaux de moins de 6 mois	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour la responsabilité civile et décennale.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement complété (AE)	Oui
Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, il permettra de juger les critères techniques et comprendra l'ensemble des éléments jugés utiles pour l'appréciation de l'offre du candidat.	Oui
Les attestations fiscale et sociales et un extrait de Kbis devront être fournis par l'attributaire du présent marché.	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 Demandes de renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction générale des services. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :

<https://www.marchespublics596280.fr>

Les candidats devront faire parvenir leurs demandes écrites au plus tard le **vendredi 14 août 2026 avant 12h00**.

Une réponse écrite sera alors adressée à chacun des candidats ayant retiré un dossier de consultation au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit le **vendredi 21 août 2026**.

L'attention des candidats est attirée sur le caractère impératif de ces délais afin de permettre la transmission des renseignements à l'ensemble des concurrents dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Il ne sera donc pas apporté de réponse aux demandes de renseignements reçues postérieurement à la date indiquée ci-avant.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement à cette date seront considérés comme hors délai.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marchespublics596280.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Les plis doivent être remis au plus tard le **jeudi 27 août 2026 à 12h00**. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Mairie d'Avelin
Place Guillaume des Rotours
59710 AVELIN

Le non-respect des conditions ci-dessus, la copie de sauvegarde sera rejetée et pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb)
- format texte universel (.rtf)
- format PDF (.pdf)
- format images (.gif, .jpg et .png)
- format compressés (.zip, .rar)

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XadES, CAdES ou PAdES.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Le cas échéant, les documents non signés électroniquement pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature manuscrite. Dans ce cas, l'attributaire s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes les autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés solidaires.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation si le pouvoir adjudicateur souhaite l'engager, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix d'un chantier type Le prix sera apprécié sur la base d'une simulation financière (DQE masqué / chantier type fictif) non communiquée aux candidats. Cette simulation comprendra un échantillon représentatif de prestations clés figurant au BPU et affectées de quantités estimatives correspondant aux besoins habituels de la collectivité. L'ensemble des offres des candidats sera évalué sur la base rigoureusement identique de ce même scénario de chantier type. Le prix de chantier type correspond à une opération type définie par les services techniques de la ville d'Avelin avant l'ouverture des plis. Les prix unitaires du candidat seront appliqués sur ce marché. La note maximale sera attribuée à l'offre la moins disante.	40.0
2-Valeur technique <i>La valeur technique sera appréciée sur les critères suivants du mémoire technique :</i> - Les moyens humains - Les compétences, les qualifications et le noms des intervenants - Les moyens matériels - La méthodologie proposée pour la réalisation des prestations - La qualité des matériaux mis en œuvre et les fiches techniques des matériaux - Les références pour des prestations similaires	50.0

- La méthodologie pour garantir les délais d'exécution fixés au CCAP (délais plafonds) et l'acte d'engagement (délais optimisés proposés par le candidat) - La méthodologie de communication proposée pour les informations aux riverains - Les dispositions arrêtées par l'entreprise sur la démarche environnementale, la gestion des déchets, les réductions de nuisances, l'impact carbone, les matériaux et matériels innovants, la revalorisation des déchets et les filières associées	
3- Délais :	Total : 10.0
<i>Les délais seront appréciés selon les délais renseignés et sur leur cohérence</i> <i>Les délais jugés sont :</i> - Le délai de visite du site et rdv - Le délai de remise du devis - Le délai d'intervention - Le délai d'urgence <i>La note maximale sera appliqué au délai le plus court de chaque délai. Les autres notes seront attribuées selon une règle de proportionnalité.</i> <i>Un délai jugé incohérent aura la note de 0.</i>	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de point maximum pouvant être obtenu par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois premiers candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation et sans formalités supplémentaires conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique.

9.4 - Mise au point du marché

Il est possible, en accord avec le candidat retenu, de procéder à une mise au point des composantes du marché dans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre ni le classement des offres.